

Mis en ligne le 30/09/2022

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibération n° 2022-080
Séance du 27 septembre 2022**

Convention portant transfert de maîtrise
d'ouvrage pour les travaux de
raccordement du collecteur
départemental des Hauts-de-Seine et de
l'émissaire du SIAAP (SAR69) avenue de
Verdun à Issy-les-Moulineaux

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 15 septembre 2022, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de raccordement du collecteur départemental des Hauts-de-Seine et l'émissaire du SIAAP (SAR69) avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention portant transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de raccordement du collecteur départemental des Hauts-de-Seine et l'émissaire du SIAAP (SAR69) avenue de Verdun à Issy-les-Moulineaux.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président



François-Marie DIDIER